

## Compte rendu de la réunion du 5 juin avec le Cabinet du MCC

*L'intersyndicale archéologie a été reçue, à sa demande, ce vendredi 5 juin 2015 par le Cabinet de la Ministre de la Culture et de la Communication. Deux sujets principaux ont été abordés, le rapport Faure et la fouille « programmée » de la place de la République à Limoges.*

Etaient présents le conseiller patrimoine, David Zivie, le conseiller social, François Romaneix ainsi que des représentants de la direction générale des patrimoines et de la sous-direction de l'archéologie.

### Rapport Faure

Le Cabinet de la ministre a introduit le sujet en indiquant qu'à l'heure actuelle les arbitrages sur les propositions du rapport Faure n'étaient pas encore rendus et que cette réunion constituait donc un premier échange. Les organisations syndicales ont noté une nette amélioration sur le constat même si certains points n'étaient pas abordés (problème de la dispersion des données, éclatement des équipes,...). Ces oblitérations volontaires témoignent des limites imposées à la mission par le ministère afin ne pas remettre sur le tapis, la maîtrise d'ouvrage des fouilles ni leur financement. Les OS ont souligné le décalage entre l'ambition de la lettre de mission signée par le premier ministre et les propositions de la mission, très en deçà des attentes. Pour paraphraser le journaliste J.-N. Escudé du journal en ligne *localtis.info* : « La ministre de la Culture avait bien conscience de la "dégradation des conditions d'exercice de l'archéologie préventive". Le rapport le confirme dans un état des lieux si accablant que les propositions formulées peinent à convaincre »<sup>1</sup>. Sur le devenir des propositions émisent dans le rapport, le Cabinet a indiqué que celles qui seront retenues devront être traduites en amendements parlementaires, portés par Martine Faure elle-même. Pour ce qui est des propositions qui ne font état que de piste, ou encore celles qui présentent plusieurs options, le Cabinet a accepté qu'un cycle de concertation soit programmé entre son administration et l'intersyndicale archéologie. Ce cycle s'achèvera par une réunion conclusive, fin août ou début septembre, puisque le projet de loi relative à la liberté de création, architecture et patrimoine doit être discuté par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale début septembre pour une première lecture en séance publique à partir de la mi-septembre.

### Fouille de la place de la République à Limoges

Ce sujet d'actualité n'est pas sans interroger sur le comportement de certains opérateurs privés et de certains aménageurs publics. Pour résumer, la municipalité de Limoges souhaite financer une fouille programmée de 5 mois de terrain (budget de 920 000 € début du terrain prévu le 15 juin 2015) confiée par la mairie à la société Eveha sur la place de la République, place qui a déjà fait l'objet de sondages partiels par cette même société en 2014 sous couvert déjà d'une opération programmée. En parallèle, la municipalité a lancé un appel d'offre pour concevoir un réaménagement de cette place.

Même si le projet d'aménagement n'est pas encore précisément défini (c'est souvent le cas notamment dans le cadre des demandes volontaire de diagnostic, mais aussi sur d'autres projets), il ne fait aucun doute pour l'intersyndicale que la fouille prévue place de la République entre dans la définition d'une opération d'archéologie préventive. La municipalité ne disposant pas d'un service archéologique agréé, dans le cas de sondages de diagnostic, c'est l'Inrap qui doit les réaliser comme le précise la loi ; si c'est une fouille, un appel d'offre doit avoir lieu et aucune subvention de la Drac ne peut être versée.

A la question, quelle est le montant de la demande de subvention faite à la Drac Limousin pour cette opération « programmée »? Le Cabinet a répondu 200 000€.. mais a indiqué que pour le moment cette subvention n'était pas accordée. Il a également indiqué que ses services centraux expertisaient le dossier et que l'autorisation de fouille programmée n'avait pas encore été délivrée. Le Cabinet de la ministre s'est engagé à informer les OS de ses conclusions.

On est par ailleurs en droit de se demander dans quelle condition la Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) compétente géographiquement a pu donner un avis favorable à la réalisation de cette opération ? Avait-elle tous les éléments lui permettant de statuer ? Et quel rôle ont joué les services déconcentrés du ministère dans la mise en place de cette opération, qui n'est pas la première à poser question sur le territoire de Limoges ?

Affaire à suivre...

Paris, le 8 juin 2015.

---

<sup>1</sup> [« Archéologie préventive : une "concurrence exacerbée" et un financement "décevant" », Localtis, 4 juin 2015.](#)